

**POUR L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL PUBLIC**



**Syndicat
National
Unitaire de
l'Enseignement
Professionnel**

**Bulletin Académique N°23
5 mars 2012**

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

**26, rue Paul Mamert
33800 Bordeaux / 0556689891
snuepaquitaine@gmail.com**

L'apprentissage est un autre moyen pour supprimer des postes

Le 22 février à la TV, le chef de l'Etat a renouvelé sa proposition qui consiste à transformer la dernière année de formation Bac Pro 3 ans et du CAP en apprentissage. Cela permettra encore de supprimer des moyens à l'enseignement scolaire, tout en fournissant aux entreprises une main d'œuvre efficace et bon marché.

La transformation du système de formation professionnelle, voulue par Nicolas Sarkozy, n'a pas pour objectif l'amélioration de la formation des jeunes. Il s'agit pour son gouvernement de se décharger de la formation professionnelle publique. La formation professionnelle sous statut scolaire est une garantie pour tous les jeunes de pouvoir se former indépendamment du bon vouloir d'un patron. **Réactions :**

➔ Jean-Jacques Hazan, président de la FCPE : "On va encore enlever une année de formation pour montrer que l'insertion est plus facile sans diplôme".

➔ Valérie Marty, la présidente de l'association de parents d'élèves (PEEP), ne voit pas pourquoi ce serait systématique "alors que les bacs professionnels sont si différents. Cela présuppose que les entreprises aient la capacité d'accueillir tous ces jeunes. Je ne comprends pas le sens de cette mesure"

➔L'intersyndicale de l'enseignement professionnel réagit :

L'intersyndicale regroupant treize organisations (*Action et Démocratie, la CGT -Éduc'action, la Faen , le SE-Unsa , le Snetaa -FO, le Snalc-CSEN , le Snuep -FSU, Snep -FSU, Snetap -FSU, Sgen-CFDT , SUD -Éducation, le Syac -CGT, SUD Rural*) condamne mercredi 15 février 2012 la volonté du gouvernement de vouloir imposer coûte que coûte l'apprentissage en dernière année de formation du bac pro et du CAP. Elle souligne que la formation de tous les jeunes n'est pas une charge pour la nation mais un investissement pour l'avenir,

Mutation inter-académique :

Nos collègues concernés par la mutation inter-académique ont reçu le résultat provisoire de leur mutation via I-Prof et la fameuse "cellule de mobilité". Pour l'instant, beaucoup d'inquiétudes car le nombre d'entrants sur Bordeaux est extrêmement limité à cause de capacités d'accueil très restreintes (suppressions de postes et Bac Pro 3 ans). Les barèmes d'entrée ont explosé, comme dans de nombreuses académies sauf ... Créteil et Versailles !!! Cependant, nous devons redire avec force que le résultat de ces mutations ne sera définitif qu'après les CAPN du 12 au 15 mars (en présence des Commissaires paritaires du SNUEP).

Apprentissage : une volonté politique très affichée.

1) La « loi Cherpion » du 28 juillet 2011

En juillet 2011, le gouvernement a changé les règles du jeu avec la loi Charpion. Elle pallie le refus des entreprises d'embaucher des apprentis en relevant le taux obligatoire d'apprentis de 3 à 4%. Elle invente aussi l'apprentissage sans entreprise en permettant d'entrer en formation d'apprentissage sans contrat avec une entreprise, le jeune étant considéré stagiaire pendant un an. Elle introduit la possibilité pour les élèves de collège d'être inscrits en CFA. Cette mesure vise à exclure une partie de la jeunesse pour renforcer l'apprentissage et marginaliser davantage l'enseignement professionnel public. C'est la tâche de l'Ecole Publique d'encadrer et d'intégrer les élèves les plus en difficulté.

2) « Dispositif zéro charge »

Nicolas Sarkozy a annoncé vendredi 25 novembre la prorogation pour six mois des aides aux entreprises qui embauchent des jeunes en alternance, "*notamment le dispositif zéro charge*", lors d'une réception à l'Elysée en l'honneur des "Meilleurs ouvriers de France". Ce dispositif avait déjà été prolongé de six mois en avril par Xavier Bertrand, alors ministre du travail.

3) Transformation de la 3^{ème} année de formation du Bac Pro en apprentissage

Le 22 février à la TV, le chef de l'Etat a renouvelé sa proposition qui consiste à transformer la dernière année de formation Bac Pro 3 ans en apprentissage.

4) Le président visite un CFA

Le jeudi 23 février 2012, le président de la République visite un CFA (Centre de formation d'apprentis) à Tourcoing (Nord). Lors cette visite le président de la République déclare : « j'aime ces jeunes, ils sont normaux, ce n'est pas comme ceux de Sciences Po ». Que dire des ministres et des membres de son équipe de campagne qui sont diplômés de Sciences PO ?

Le SNUEP-FSU réaffirme que la formation de tous les jeunes n'est pas une charge pour la nation mais un investissement pour l'avenir. Elle passe par la voie scolaire dans les lycées professionnels et technologiques.

Rapport de la commission européenne « Éléments clés sur l'éducation en Europe 2012 »

« Dans tous les pays européens - à l'exception de la Grèce et de la France - les salaires statutaires en prix constants ont progressé durant la dernière décennie, tant dans le premier que dans le second degré. Dans 20 pays, une hausse considérable de 20 % des salaires en valeur absolue a été enregistrée dans les premier et second degrés. De telles augmentations s'observent dans le premier degré en Islande et dans le second degré en Espagne. »

MESURE DE CARTE SCOLAIRE (MCS)

Le gouvernement ne cesse d'utiliser tous les moyens pour casser l'enseignement professionnel. Dans notre académie et après les différentes actions des collègues on est encore loin du compte avec des fermetures de sections, des réductions de capacités d'accueil, baisse très importante de la DGH et au final **196 suppressions de postes dans nos établissements**.

Devant une telle situation, un nombre important des collègues se trouve touché par une mesure de carte scolaire (MCS).

Le mercredi 1^{er} février, nous avons rencontré M. Le Gall, DRH et Mme Blanc, DPE, pour évoquer quelques cas. Les réponses qui nous ont été apportées témoignent de la volonté de ces services d'accompagner les collègues concernés.

Cette volonté est confirmée par la lettre du Monsieur le Recteur à tous les proviseurs des LP et dans laquelle il souhaite que « ces enseignants bénéficient d'un accompagnement attentif et personnalisé ».

Nous continuons à agir pour défendre tous les collègues, n'hésitez pas à nous contacter.

Le projet de loi sur les contractuels est adopté par le Parlement

Présenté en **Conseil des ministres** le 7 septembre 2011 par M. François Sauvadet, ministre de la fonction publique, il avait été adopté en première lecture par le Sénat le 26 janvier 2012, après engagement de la procédure accélérée et par l'Assemblée nationale, avec modification, le 14 février 2012.

La commission mixte paritaire est parvenue à un texte commun, approuvé le 20 février par les sénateurs et le jeudi 1^{er} mars par les députés. Donc le Parlement a définitivement adopté le projet de loi. Ce texte définitif de la loi sera promulgué au JO

L'ensemble du projet de loi devrait déboucher sur 40 à 50.000 titularisations et sur la transformation des CDD de 100.000 agents en CDI.

Il permet aux agents publics en CDD d'accéder à un CDI après six ans de contrat dans les huit dernières années, ce qui devrait profiter à 100.000 personnes.

9 965 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (5 250 agents en CDI et 4 715 en CDD) seraient ainsi éligibles à la titularisation, selon les estimations du ministère de l'Éducation nationale.

Journée de carence dans la Fonction publique



Le gouvernement a, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales mises devant le fait accompli, décidé l'instauration d'une journée de carence dans la Fonction publique. Elle s'applique au 1er janvier 2012 pour les agents publics, les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public, placés en congé de maladie ordinaire.

Les organisations CFTC, CFDT, CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA demandent solennellement au gouvernement de renoncer à cette mesure autant injuste qu'inefficace.

Masterisation : l'Assemblée nationale adopte la proposition de loi

L'Assemblée nationale a adopté le mercredi 15 février 2012 la proposition de loi visant à modifier les dispositions du code de l'éducation relatives à la formation des maîtres. La proposition de loi prévoit de confier les formations des enseignants aux « établissements d'enseignement supérieur et notamment les universités », qui disposeront d'un « cahier des charges » fixé par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Lu dans presse

	13 février 2012 : « Parmi les mesures-chocs annoncées pour sa campagne, le chef de l'Etat proposerait de mettre fin au statut de la fonction publique pour les nouveaux recrutés ».
 MARCEL BRUN	« Pour acquérir la culture et le savoir de l'École, il faut des efforts, du temps, de la volonté. Les élèves ont besoin qu'on les aide à apprendre, surtout ceux qui ne trouvent pas à la maison les appuis nécessaires pour y contribuer. L'École a besoin de calme, de temps, de confiance. Il ne peut y avoir de projet éducatif républicain que s'il est à la fois porté par la Nation, les parents, les enseignants. Et le système éducatif actuel ne réussit pas à réduire les inégalités ».

Lu au BO

➡ AU BO N°7 DU 16 FEVRIER 2012

- **Baccalauréat professionnel** - « Systèmes électroniques numériques » : modification - arrêté du 3-1-2012 - J.O. du 18-1-2012

- **CAP** - « Photographe » : abrogation - arrêté du 22-12-2011 - J.O. du 13-1-2012

➡ AU BO N°6 DU 9 FEVRIER 2012

- **Baccalauréat professionnel** - « Gestion-administration » : création et modalités de délivrance - arrêté du 27-12-2011

➡ AU BO N°5 DU 2 FEVRIER 2012

- **Formation continue** - Liste des Greta labellisés GretaPlus au 13 décembre 2011 - décision du 11-1-2012

- **Personnels enseignants et d'éducation du second degré** - Modalités de candidature en établissement Éclair - rentrée scolaire 2012 - note de service n° 2012-018 du 30-1-2012

➡ AU BO N°4 DU 26 JANVIER 2012

- **Baccalauréat professionnel** - Liste des spécialités ouvrant droit au concours général des métiers - arrêté du 9-12-2011 - J.O. du 18-12-2011

- **Baccalauréat professionnel** - « Commerce » : modification - arrêté du 9-12-2011 - J.O. du 20-12-2011

- **Baccalauréat professionnel** - « Vente (prospection-négociation-suivi de clientèle) » : création et modalités de préparation et de délivrance - arrêté du 9-12-2011

- **Mention complémentaire** - « Agent transport exploitation ferroviaire » : modification - arrêté du 9-12-2011

- **CAP** - « Métiers de la mode : chapelier-modiste » : création et modalités de délivrance - arrêté du 9-12-2011 - J.O. du 18-12-2011